

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

2019-2020

de la Montagne

École de la Montagne



Escaladons ensemble !

Normes et modalités d'évaluation

But du document

Ce document s'inscrit dans un esprit de réussite éducative pour tous et a pour objectif de définir les orientations et les pratiques en matière d'évaluation dans notre école. En ce sens, il rend publiques et officielles les balises à l'intérieur desquelles doit s'effectuer l'évaluation des apprentissages de nos élèves en leur garantissant le droit à une évaluation juste, égale et équitable. Il a été élaboré par l'équipe enseignante et approuvé par la direction en vertu du paragraphe 4 de l'article 96.15 de la *Loi sur l'instruction publique*. Il est également conforme aux exigences du régime pédagogique et de l'instruction annuelle du ministre.

Champ d'application

Les normes et les modalités d'évaluation mentionnées dans ce document s'appliquent à l'ensemble des élèves de l'école et s'adresse spécifiquement à tous les intervenants impliqués dans l'évaluation des apprentissages des élèves (personnel enseignant, professionnel, élève, parent, directions d'école, personnel de soutien). En début d'année scolaire, un résumé de ce document est rendu disponible aux parents afin de les informer de la nature et de la période des principales évaluations pour chacune des matières.

Il est à noter que ces normes et modalités sont sujettes à révision par l'équipe enseignante à chaque année scolaire. Si des ajustements importants aux renseignements contenus dans ce document doivent être apportés en cours d'année, le directeur de l'école s'assurera que les parents et les élèves seront avisés.

Information au Conseil d'établissement

Les propositions énoncées dans ces normes et modalités ont été soumises à la consultation du conseil d'établissement.

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION

Normes	Modalités
<p>1. La planification globale de l'évaluation est établie en fonction des cadres d'évaluation des apprentissages. Elle tient compte de la situation particulière de certains élèves ayant un plan d'intervention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'enseignant détermine des tâches permettant de vérifier la maîtrise et la mobilisation des connaissances en tenant compte des critères d'évaluation prescrits par les cadres d'évaluation.
<p>2. Les compétences, telles que structurées à l'intérieur des cadres d'évaluation des apprentissages, font l'objet d'une évaluation selon la fréquence établie par les enseignants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pour chaque niveau et pour chaque étape, l'équipe d'enseignants prépare un tableau présentant la ou les compétences disciplinaires (ou les volets) qui feront l'objet d'une évaluation aux étapes 1, 2 et 3 du bulletin scolaire. <p>Ce tableau est annexé aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'école.</p>
<p>3. La planification de l'évaluation tient compte des compétences non disciplinaires pour lesquelles des commentaires doivent être formulés à l'étape 1 et à l'étape 3.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe-école détermine quelles compétences non-disciplinaires seront évaluées et à quelles étapes. <p>Les compétences consignées à la section 3 du bulletin pour chaque niveau sont indiquées en annexe aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'école.</p>
<p>4. Les enseignants déterminent les principales évaluations prévues au cours de l'année et indiquent pour chacune la période où elle aura lieu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les enseignants, de chaque de niveau et de chaque discipline, présentent une planification de leurs principales évaluations (la nature et la période) à leur direction d'école. Le résumé des normes et modalités de l'école est remis aux parents par l'entremise d'un document en début d'année scolaire.

PRISE D'INFORMATION ET INTERPRÉTATION

Normes	Modalités
<p>5. La responsabilité de la prise d'information et de l'interprétation des données est partagée entre l'enseignant, l'élève et, à l'occasion, d'autres professionnels qui œuvrent auprès de l'élève.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant recueille et consigne des données en nombre suffisant en lien avec les compétences, les stratégies, les démarches, les connaissances, etc. • Les données recueillies proviennent des observations de l'enseignant et, à l'occasion, des autres professionnels concernés.
<p>6. La prise d'information se fait par moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant recourt à des moyens informels (observation, questionnement, etc.) pour recueillir des données. • L'enseignant recourt à des moyens formels (des grilles d'évaluation, des listes de vérifications, observation planifiée, travaux, exercices, entrevues, etc.) pour recueillir des données. • L'enseignant adapte ses moyens de prise d'information et les conditions de réalisation des tâches pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves. • L'enseignant note, s'il y a lieu, le soutien particulier apporté à un élève durant la réalisation de la tâche. • Les mesures d'adaptation ou de modifications aux tâches sont inscrites dans le plan d'intervention de l'élève.
<p>7. L'interprétation des données se fait en fonction des exigences établies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant utilise des outils d'évaluation conçus en fonction des critères d'évaluation du « Programme de formation ». • L'enseignant inscrit dans le plan d'intervention de l'élève EHDAA ou qui accuse plus de deux ans de retard pédagogique les modifications qu'il fait aux critères d'évaluation. • L'enseignant informe les élèves de ce qui est attendu (critères et exigences) dans les tâches à exécuter à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation. • L'élève compare ses réalisations en fonction des critères et des exigences pour la tâche qui lui est proposé.

JUGEMENT

Normes	Modalités
<p>8. Le résultat consigné au bulletin scolaire est déterminé en fonction des mêmes références pour tous les élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant détermine le résultat au bulletin scolaire en fonction des résultats obtenus aux tâches de maîtrise et de mobilisation des connaissances les plus significatives de l'étape. • L'enseignant tient compte des différents travaux de l'élève pour établir le résultat consigné au bulletin scolaire.
<p>9. Le bulletin de l'étape 3 fait état de la situation de l'élève en fin d'année au regard des apprentissages visés dans toutes les compétences disciplinaires de chacune des matières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant tient compte des tâches de maîtrise et mobilisation de connaissances les plus significatives de l'étape 3, dans toutes ses compétences disciplinaires, pour établir le résultat de la dernière étape. • Les épreuves locales (école et commission scolaire) de fin d'année sont des données complémentaires pour établir le résultat de la 3e étape.

DÉCISION-ACTION

Normes	Modalités
10. En cours de cycle, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir la progression des apprentissages.	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant choisit des moyens de régulation et d'enrichissement pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves.
11. L'élève développe graduellement son habileté à réguler lui-même ses apprentissages.	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant procure à l'élève l'occasion de réguler lui-même ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis, de trouver des moyens pour les relever et d'objectiver régulièrement son cheminement.
12. Des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'élève d'une année à l'autre.	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe concernée détermine les moments d'échange et les données à communiquer pour assurer le suivi des apprentissages de l'élève de la 1^{re} à la 2^e année d'un cycle ou d'une année à l'autre.

COMMUNICATION

Normes	Modalités
<p>13. La planification des communications officielles respecte les encadrements légaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les bulletins scolaires sont transmis aux parents aux moments déterminés par le ministère. • Le calendrier de remise de bulletins scolaires est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bulletin 1 au plus tard le 20 novembre; ○ Bulletin 2 au plus tard le 15 mars; ○ Bulletin 3 au plus tard le 10 juillet. • Les enseignants préparent une communication écrite autre que le bulletin qui est transmise aux parents de tous les élèves avant le 15 octobre de l'année scolaire en cours. Cette communication contient de l'information sommaire sur le comportement observé et le cheminement de l'élève depuis le début de l'année. • Une communication mensuelle est transmise aux parents des élèves en difficulté au niveau de la réussite scolaire, du comportement ou ayant des mesures d'aide au plan d'intervention afin de faire état de leur cheminement et assurer un suivi au niveau de leur réussite dans les différentes compétences scolaires.
<p>14. Les moyens de communication sont variés et utilisés régulièrement par l'équipe-école en cours de cycle pour informer l'élève et ses parents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trois rencontres officielles entre les enseignants et les parents sont organisées chaque année dans le but de faciliter les échanges concernant la réussite des élèves; <ul style="list-style-type: none"> ○ La première rencontre porte sur le contenu, les règles de classe, les attentes de l'enseignant et se déroule au mois de septembre, à la date choisie par l'équipe-école; ○ La deuxième rencontre a lieu suite à la remise du premier bulletin à la date fixée au calendrier en début d'année scolaire; ○ La troisième rencontre a lieu suite à la remise du deuxième bulletin à la date fixée au calendrier en début d'année scolaire et elle s'adresse aux parents des élèves en difficulté. ○ L'école s'assure de mettre les parents au courant des dates de ces trois rencontres selon les modalités de leur choix. • Les évaluations communes ou de nature sommative (obligatoire, bilan, CS) demeurent à l'école. Elles sont disponibles pour consultation sur place, sur rendez-vous, selon la plage horaire de l'école et en présence de l'enseignant.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les traces évaluatives utilisées en cours d'apprentissage qui ne relèvent pas d'épreuves communes ou de nature sommative peuvent être envoyées à la maison pour consultation, mais cette décision demeure à la discrétion de l'enseignant. Les traces retenues en classe sont toutefois disponibles pour consultation sur place, en tout temps et en présence de l'enseignant.
<p>15. Le bulletin scolaire rend compte du développement des compétences disciplinaires de l'élève en cours d'année, en cours de cycle et en fin de cycle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le bulletin unique contient un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée, ainsi que la moyenne du groupe, et ce, pour les trois étapes inscrites. Des exceptions s'appliquent pour les élèves en modification des attentes. • Toutes les compétences disciplinaires feront l'objet de jugement consignés dans au moins un des deux bulletins des étapes 1 et 2. • Toutes les compétences disciplinaires font l'objet d'une consignation à l'étape 3 du bulletin. •
<p>16. Le bulletin scolaire doit comporter, à la première et à la troisième étape, des commentaires sur deux des quatre compétences suivantes : exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant responsable d'indiquer des commentaires, aux étapes 1 et 3, à propos des compétences non-disciplinaires selon la planification, peut consulter, au besoin, les autres enseignants pour obtenir des informations sur le développement des compétences de l'élève. • L'enseignant choisit des commentaires, en lien avec les compétences ciblées, dans la banque prévue à cet effet et les adapte au besoin. • L'enseignant d'un élève inscrit dans un programme particulier complète, au besoin, la partie 4 Autres commentaires qui apparaît au bulletin scolaire.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Normes	Modalités
17. La qualité de la langue parlée et écrite est prise en compte dans toutes les activités d'apprentissage mais elle est évaluée seulement à la compétence « écrire ».	<ul style="list-style-type: none">• L'enseignant indique aux élèves les critères d'évaluation relatifs à la qualité de la langue à l'intérieur de la situation d'apprentissage et d'évaluation proposée.

DROIT ET RESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE

Normes	Modalités
<p>18. La direction d'école, par la voix des enseignants, s'assure que l'élève soit informé de ses droits et responsabilités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève a la responsabilité de réaliser les activités de rattrapage et de récupération proposées par l'enseignant. • L'élève doit de se présenter aux évaluations à la date et à l'heure déterminées. • Dans le cas d'une absence à une évaluation, selon le jugement et à la discrétion de l'enseignant, l'élève pourrait être amené à reprendre l'évaluation dès son retour, à la date et à l'heure déterminées. • L'élève (et le parent) a le droit de connaître ses résultats à une épreuve dans un délai raisonnable après la passation de l'épreuve.
<p>19. Absence à une épreuve obligatoire MESS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La participation à une sortie éducative, à un voyage ainsi qu'à une autre activité sportive ou culturelle à caractère participatif par exemple ne saurait justifier une absence à une épreuve ministérielle unique ou obligatoire. Dans ces cas, l'élève se verrait octroyer la note de zéro pour une épreuve ministérielle unique ou obligatoire. • Les seuls motifs pouvant justifier une absence à une épreuve ministérielle unique ou obligatoire sont une maladie sérieuse, hospitalisation ou un accident de l'élève confirmé par une attestation médicale, le décès d'un proche parent, la convocation à un tribunal et la participation à une compétition sportive de haut niveau (nationale ou internationale). Dans ces cas, l'élève se verrait octroyer la note équivalent à la moyenne pondérée de l'année scolaire. • Le résultat à l'épreuve imposée vaut pour 20 % du résultat final de l'élève.

APPROBATION DES NORMES ET MODALITÉS

Les normes et modalités d'évaluation de l'école de la Montagne présentées dans ce document ont été proposées par les enseignantes et approuvées par la direction de l'école. Elles sont actuellement en application dans notre école. Comme il s'agit d'un travail évolutif, une révision sera faite chaque année et des modifications et des ajouts y seront apportés.



Stéphane Mougeot
Directeur

DATES DE REMISE DE LA 1^{IÈRE} COMMUNICATION ET DES BULLETINS

Pour tous les élèves :

Remise de la première communication :	Le 15 octobre 2019
Remise du bulletin de l'étape 1 :	Le 20 novembre 2019
Rencontres des parents :	Sur rendez-vous
Remise du bulletin de l'étape 2 :	Le 13 mars 2019
Rencontres des parents :	Sur rendez-vous
Remise du bulletin de l'étape 3 :	Le 23 juin 2019

RÉFÉRENCES

1. Loi sur l'instruction publique
2. Instruction annuelle
3. Régime pédagogique
4. Cadre d'évaluation

ANNEXE

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Du préscolaire, de la 1^e année à la 6^e année du primaire



		Objectif	1ère étape	2e étape	3e étape
Compétence 1	Agir avec efficacité dans différents contextes sur le plan sensoriel et moteur	Connaître et développer son corps			
		<ul style="list-style-type: none"> ♥ Expérimenter des actions de motricité globale (courir, sauter, se tenir en équilibre, attraper, botter, lancer) ♥ Expérimenter des actions de motricité fine (découper, coller, dessiner, écrire) ♥ Se détendre (posture, calme, détente) 	X		X
Compétence 2	Affirmer sa personnalité	Apprendre à se connaître et à s'exprimer			
		<ul style="list-style-type: none"> ♥ Exprimer ses besoins, ses goûts, ses intérêts et ses idées ♥ Face à la tâche : prendre des initiatives, comprendre les consignes et savoir s'organiser ♥ Face à une difficulté : faire preuve de persévérance, montrer qu'il a confiance en ses capacités et faire des essais ainsi que de prendre des risques ♥ Être autonome dans son habillage (manteau, souliers, boutons) et dans l'application de la routine ainsi que dans son hygiène 	X		X
Compétence 3	Interagir de façon harmonieuse avec les autres	Jouer et coopérer avec les autres			
		<ul style="list-style-type: none"> ♥ Aller vers les autres et vouloir leur parler ♥ Écouter les autres, respecter les autres et l'environnement ♥ Participer à la vie de groupe ♥ Reconnaître une situation de conflit, chercher une solution et l'appliquer ♥ Partager ses jeux, son matériel et ses idées ♥ Proposer son aide et encourager les autres 	X		X
Compétence 4	Communiquer en utilisant les ressources de la langue	Utiliser différents moyens pour communiquer et s'informer			
		<ul style="list-style-type: none"> ♥ Écouter une histoire, porter attention au message (lu ou oral) et partager ses impressions, ses idées ♥ Respecter le sujet de conversation et les règles de communication (lever la main, attendre son tour) ♥ Raconter une histoire dans un ordre logique et dans ses mots ♥ Utiliser un vocabulaire approprié, organiser son message et utiliser les bons sons dans les mots utilisés ♥ Reconnaître des sons dans un mot dit ou écrit, faire des rimes, jouer avec les mots ♥ Commencer à écrire des mots avec des sons entendus ♥ Écrire spontanément des messages (de différentes manières comme les gribouillis, les pseudo-lettres, les vraies lettres ...) 		X	X
Compétence 5	Construire sa compréhension du monde	Apprendre et créer			
		<ul style="list-style-type: none"> ♥ S'intéresser à l'informatique, expérimenter, observer ♥ S'intéresser aux activités de mathématique, expérimenter, manipuler, explorer : dénombrer une collection, faire de petites opérations par manipulation, identifier des formes, percevoir des différences et des ressemblances, classer des objets, faire des suites et activités logiques ♥ S'intéresser aux activités de sciences et d'arts par son exploration, son observation et les questions qu'il pose ♥ Résoudre des problèmes et faire des liens entre ce qu'il connaît et ce qu'il rencontre comme difficultés 		X	X
Compétence 6	Mener à terme un projet ou une activité	Réaliser un projet et en parler			
		<ul style="list-style-type: none"> ♥ Manifester ses intérêts, parler de ce qu'il connaît ♥ Se donner quelque chose à réaliser, un projet qu'il voudrait faire ♥ Chercher des informations, réaliser son projet, utiliser la créativité et présenter son projet aux autres 		X	X

Voici un résumé des 6 compétences du préscolaire sur lesquelles votre enfant travaillera et développera durant son année scolaire



		Bulletin maison	1 ^{ère} étape (20%)	2 ^e étape (20%)	3 ^e étape (60%)	Examen MEES 20% année	Examen CSCV 20% 3 ^e étape	Examen régional 20% 3 ^e étape
Date de la remise des bulletins								
Français	Lire			X	X			
	Écrire			X	X			
	Communiquer Oralement		X		X			
Math	Résoudre une situation problème			X	X			
	Utiliser un raisonnement mathématique		X	X	X			
Anglais	Communiquer oralement en anglais		X	X	X			
	Comprendre des textes lus et entendus			X	X			
Éducation physique	Agir		X		X			
	Interagir			X	X			
	Mode de vie		X	X	X			
Éthique culture religieuse				X	X			
Arts plastiques				X	X			
Arts dramatiques				X	X			
Compétences transversales	Savoir communiquer				X			
	Organiser son travail		X					
	Exercer son jugement critique							

Veillez noter que de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens et seront prises en compte pour l'évaluation des compétences et du jugement à poser.

		Bulletin maison	1 ^{ère} étape (20%)	2 ^e étape (20%)	3 ^e étape (60%)	Examen MEES 20% année	Examen CSCV 20% 3 ^e étape	Examen régional 20% 3 ^e étape
Date de la remise des bulletins								
Français	Lire			X	X			
	Écrire			X	X			
	Communiquer Oralement		X		X			
Math	Résoudre une situation problème			X	X			
	Utiliser un raisonnement mathématique		X		X			
Anglais	Communiquer oralement en anglais		X	X	X			
	Comprendre des textes lus et entendus			X	X			
Éducation physique	Agir		X		X			
	Interagir			X	X			
	Mode de vie		X	X	X			
Éthique culture religieuse			X		X			
Arts plastiques			X		X			
Arts dramatiques				X	X			
Compétences transversales	Savoir communiquer				X			
	Organiser son travail		X					
	Exercer son jugement critique							

Veillez noter que de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens et seront prises en compte pour l'évaluation des compétences et du jugement à poser.



		Bulletin maison	1 ^{ère} étape (20%)	2 ^e étape (20%)	3 ^e étape (60%)	Examen MEES 20% année	Examen CSCV 20% 3 ^e étape	Examen régional 20% 3 ^e étape
Date de la remise des bulletins								
Français	Lire		X	X	X			
	Écrire			X	X			
	Communiquer Oralement		X	X	X			
Math	Résoudre une situation problème			X	X			
	Utiliser un raisonnement mathématique		X	X	X			
Anglais	Communiquer oralement en anglais		X	X	X			
	Comprendre des textes lus et entendus				X			
	Écrire des textes			X	X			
Science et technologie			X	X	X			
Histoire			X	X	X			
Éducation physique	Agir		X		X			
	Interagir			X	X			
	Mode de vie		X	X	X			
Éthique culture religieuse				X	X			
Arts plastiques				X	X			
Arts dramatiques				X	X			
Compétences transversales	Savoir communiquer				X			
	Organiser son travail		X					
	Exercer son jugement critique							

Veillez noter que de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens et seront prises en compte pour l'évaluation des compétences et du jugement à poser.

		Bulletin maison	1 ^{ère} étape (20%)	2 ^e étape (20%)	3 ^e étape (60%)	Examen MEES 20% année	Examen CSCV 20% 3 ^e étape	Examen régional 20% 3 ^e étape
Date de la remise des bulletins								
Français	Lire		X	X	X	X		
	Écrire		X	X	X	X		
	Communiquer Oralement			X	X			
Math	Résoudre une situation problème			X	X		X	
	Utiliser un raisonnement mathématique		X	X	X		X	
Anglais	Communiquer oralement en anglais		X		X			
	Comprendre des textes lus et entendus			X	X			
	Écrire des textes			X	X			
Science et technologie			X	X	X			
Histoire			X	X	X			
Éducation physique	Agir		X		X			
	Interagir			X	X			
	Mode de vie		X	X	X			
Éthique culture religieuse				X	X			
Arts plastiques				X	X			
Arts dramatiques				X	X			
Compétences transversales	Savoir communiquer				X			
	Organiser son travail		X					
	Exercer son jugement critique							

Veillez noter que de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens et seront prises en compte pour l'évaluation des compétences et du jugement à poser.



		Bulletin maison	1 ^{ère} étape (20%)	2 ^e étape (20%)	3 ^e étape (60%)	Examen MEES 20% année	Examen CSCV 20% 3 ^e étape	Examen régional 20% 3 ^e étape
Date de la remise des bulletins								
Français	Lire			X	X			
	Écrire		X	X	X			
	Communiquer Oralement			X	X			
Math	Résoudre une situation problème			X	X			
	Utiliser un raisonnement mathématique		X	X	X			
Anglais	Communiquer oralement en anglais		X		X			
	Comprendre des textes lus et entendus			X	X			
	Écrire des textes			X	X			
Science et technologie			X	X	X			
Histoire			X	X	X			
Éducation physique	Agir		X		X			
	Interagir			X	X			
	Mode de vie		X	X	X			
Éthique culture religieuse				X	X			
Arts plastiques			X		X			
Arts dramatiques				X	X			
Compétences transversales	Savoir communiquer				X			
	Organiser son travail		X					
	Exercer son jugement critique							

Veillez noter que de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens et seront prises en compte pour l'évaluation des compétences et du jugement à poser.



		Bulletin maison	1 ^{ère} étape (20%)	2 ^e étape (20%)	3 ^e étape (60%)	Examen MEES 20% année	Examen CSCV 20% 3 ^e étape	Examen régional 20% 3 ^e étape
Date de la remise des bulletins								
Français	Lire			X	X	X		
	Écrire		X	X	X	X		
	Communiquer Oralement			X	X			
Math	Résoudre une situation problème			X	X	X		
	Utiliser un raisonnement mathématique		X	X	X	X		
Anglais	Communiquer oralement en anglais		X		X			
	Comprendre des textes lus et entendus			X	X			
	Écrire des textes			X	X			
Science et technologie			X	X	X			
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté			X	X	X			
Éducation physique	Agir		X		X			
	Interagir			X	X			
	Mode de vie			X	X			
Éthique culture religieuse				X	X			
Arts plastiques			X		X			
Arts dramatiques				X	X			
Compétences transversales	Savoir communiquer				X			
	Organiser son travail		X					
	Exercer son jugement critique							

Veillez noter que de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens et seront prises en compte pour l'évaluation des compétences et du jugement à poser.

